



## Loi travail XXL et Austérité



Le projet de loi Macron / Philippe -Penicaut c'est un véritable bouleversement du code du travail, qui veut par ordonnances imposer les accords d'entreprises contre les conventions collectives et le code du travail, remettant en cause la hiérarchie des normes dans tous les domaines, le plafonnement des indemnités versées en cas de licenciement abusif, la liquidation du CDI, au travers des CDD de mission etc...

D'autres attaques sont déjà engagées, suppression de 166 000 contrats aidés, la hausse de la CSG, baisse des APL. Ce gouvernement qui reprend toutes les revendications régressives du MEDEF qui viseront prochainement l'assurance chômage, la formation professionnelle et les retraites.

**Les syndicats CGT et Force Ouvrière de Qualipac Aurillac ont combattu la loi El khomri en 2016 pendant plusieurs mois, et s'engagent aujourd'hui contre les ordonnances Macron.**

**Nous refusons :**

- La casse du code du travail et la politique des ordonnances.
- La possibilité de négocier toutes les primes (prime d'ancienneté, prime d'équipe, 13<sup>ème</sup> mois...) par un accord majoritaire à 50 % dans l'entreprise sans minima conventionnel.
- La possibilité de substituer un PSE par des ruptures conventionnelles collectives.
- La possibilité de négocier sans syndicat dans les entreprises de moins de 50 salariés.
- Le plafonnement des indemnités prud'homales.
- Les CDD de mission (qui remplaceront les CDI à terme).
- La fusion des 3 instances du personnel (CHSCT, CE et DP) pour affaiblir les syndicats.

**A Qualipac Aurillac, nous serons aussi concernés par le nouveau périmètre des licenciements économiques : celui-ci sera dorénavant apprécié au niveau national !!!**



**NON A LA DESTRUCTION DU CODE DU TRAVAIL,  
ABANDON DES ORDONNANCES MACRON**

**Les syndicats CGT et Force Ouvrière de Qualipac Aurillac appellent :**

➡ **à une journée de grève du :**

**Lundi 11 septembre 2017 à 21h00**

**Au mardi 12 septembre 2017 à 21h00**

➡ **Ou à un débrayage :**

**Equipe du matin et heures normales : à partir de 10h00**

**Equipe de soir : à partir de 18h00**

**Equipe de nuit à partir de 2h00 (nuit de lundi à mardi)**

**Rassemblement à 10h30**

**Devant le Tribunal d'Aurillac**